

dienne des droits. Elle se propose de bloquer l'aménagement de toutes les terres de la province, car elle sait mieux que quiconque comment il faut les aménager. Le ministre pourra-t-il jamais voir clair dans cet imbroglio en cherchant à mettre sur pied un programme d'aménagement communautaire, une réserve foncière ou un programme de remembrement foncier?

Si, monsieur l'Orateur, nous voulons vraiment appliquer une loi nationale sur l'habitation authentique, nous parviendrons uniquement grâce à la collaboration des gens face à la ligne de feu, les gouvernements municipaux et au besoin même les organismes de bienfaisance, ceux auxquels la loi s'adressait en premier lieu. Je connais tous ces arguments convaincants qui sont invoqués au sujet des droits des gouvernements provinciaux de traiter avec les municipalités et qui montrent comment ils sont incompatibles avec la loi actuellement en vigueur. Toutefois, nous devons relever le défi et modifier la législation si elle est en désaccord avec ce que nous tentons de faire. Je prétends que nous pourrions supprimer l'encombrante administration régionale et en établir une qui au lieu de faire affaire avec des entrepreneurs traiterait avec la population par l'intermédiaire de ses représentants élus.

Je dois admettre toutefois, monsieur l'Orateur, qu'il y a dans mon projet deux lacunes à combler. En premier lieu, il nous faudrait assouplir la loi encore davantage de façon à ce qu'elle puisse être appliquée pour répondre à une diversité encore plus grande de besoins régionaux et locaux. Deuxièmement, le ministre devra relever le défi de trouver quatre fois plus d'argent que son budget exige présentement. S'il doit mettre en œuvre ses politiques d'habitation, les crédits qui lui sont attribués dans le budget seront loin de suffire.

C'est, je le soupçonne, la véritable raison pour laquelle la loi est si complexe et les chinoïseries administratives si nombreuses. Si nous devons trouver une solution pratique à la crise du logement au Canada, le budget du ministre va ressembler aux prévisions de la Commission d'assurance-chômage. Voilà pourquoi, selon moi, on ne se donne pas vraiment la peine de rédiger une véritable loi nationale sur l'habitation. Habités que nous sommes à toutes sortes de biens superflus, nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre de faire vivre tous les Canadiens dans des logements convenables.

Je soutiens que c'est pour cela aussi que le gouvernement n'a pas supprimé la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction. Nous n'avons pas le courage de relever ce défi. Pendant ce temps, les problèmes sociaux et humains continuent de nous coûter énormément cher. Pourtant, une autre génération va emboîter le pas à la précédente. Des gens nés dans le ruisseau ou sous un tronc d'arbre resteront toute leur vie à la charge de la société avant de mourir dans des conditions aussi misérables.

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, je suis tout à fait d'accord avec le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent): la crise du logement qui frappe bien des Canadiens aujourd'hui, en tant qu'individus comme en tant que membres de familles, est attribuable à de nombreuses années de négligence accumulée. Cette crise tient au fait que l'aide financière au logement prévue dans des mesures législatives a été offerte à ceux qui en ont le moins besoin, c'est-à-dire à ceux qui se situent au niveau des 10 p. 100 ou peut-être, au mieux, des 25 p. 100 de Canadiens les mieux rémunérés.

### *Loi sur l'habitation*

Le logement canadien, dans le cas des Canadiens à revenu moyen ou modique, s'est laissé distancer par celui de bien d'autres pays industrialisés dans le monde sous le règne des gouvernements libéraux et conservateurs. J'admets, j'appuie même, le point qu'ont fait ressortir mes collègues, le député d'Oshawa-Whitby et le député de Broadview (M. Gilbert): le succès des divers programmes proposés dans le bill C-133 dépendra de la mesure dans laquelle le gouvernement les financera, de l'adoption de règlements convenables pour en préciser les détails qui, trop souvent, sont bien vagues, et enfin, de son application vigoureuse.

Néanmoins, je tiens à vous parler surtout de deux aspects du bill que je vois d'un bon œil et que je vous recommande, et que non seulement j'appuie en deuxième lecture mais que, sous réserve de certains amendements convenables, je m'efforcerai de faire adopter comme loi le plus tôt possible. Je songe aux dispositions sur la remise en état de maisons existantes par opposition à la construction de nouvelles maisons. La remise en état de maisons existantes et la construction de nouvelles maisons sont importantes, mais la première a été longtemps négligée comme le prouve le rapport Dennis à grand renfort de preuves. Je remarque qu'aujourd'hui, dans son mémoire au gouvernement, la Fédération canadienne des maires et des municipalités, qui représente bien des municipalités canadiennes, déclare qu'on a jusqu'ici disposé de bien peu d'argent pour l'achat, la remise en état ou la réparation de maisons existantes, ou pour prolonger les services au sol vierge.

Deuxièmement, je voudrais parler des dispositions relatives à l'aide au financement des logements coopératifs, dispositions que je trouve très heureuses. En ce qui concerne la rénovation des logements existants, qu'on me permette de dire que depuis mon élection à la Chambre, cette cause me tient à cœur, et je m'en suis fait l'avocat à l'occasion, notamment parce que le bon sens commande de conserver les maisons existantes et de dépenser, disons \$3,000 ou \$4,000, pour conserver un logement existant pourvu de services suffisants, plutôt que \$15,000 ou \$20,000 pour construire une maison neuve dans un secteur qu'il faut viabiliser. En outre, si j'ai toujours demandé qu'on finance la rénovation des logements existants, c'est aussi parce que cette solution est bien adaptée aux besoins de ma circonscription, que j'exposerai en détail tout à l'heure.

• (2020)

Ma circonscription est une zone d'habitations densément construite. Elle présente de nombreux avantages et est très bien viabilisée. Elle n'est donc pas mûre pour le bulldozer ou pour les programmes d'aménagement domiciliaire qu'on a exécutés jusqu'à présent. Cependant, les personnes à revenu moyen ou modeste qui l'habitent ont besoin d'aide pour financer l'entretien et l'amélioration de leur maison actuelle autant que pour la rénover.

La possibilité de subventions et de prêts au titre de la rénovation et de l'amélioration des maisons constitue le complément indispensable de tout programme d'amélioration. Si nous voulons atteindre l'objectif que proclame le ministre, comme nous tous, et qui est de donner à tous les Canadiens l'accès à un logement convenable, nous ne devons pas abandonner les mauvais logements existants—et on estime pouvoir décrire ainsi au moins un million de maisons—tant que ces logements ne seront pas devenus inhabitables et qu'il ne sera pas nécessaire de les remplacer à grands frais. Comme le groupe de travail chargé